

**Concertation sur la liaison souterraine en courant continu France-Espagne****Atelier territorial 2 - Nord****Réunion du 14 décembre - Mairie du Soler****Verbatim****Présents**

M. Gérard Amiel	Collectif Non à la THT
M. Bruno Anien	Représentant de M. Got, maire de Baho
M. Laurent Belmas	Collectif Non à la THT
Mme Jocelyne Bonnet	Collectif Non à la THT
M. Gérard Bret	Collectif Non à la THT
M. François Calvet	Député - Maire du Soler
M. Louis Caseilles	Maire de Toulouges, Vice-président du Conseil général
M. Denis Gil	Adjoint au maire, représentant de M. Got, maire de Baho
M. Jacques Marrassé	Maire de Villeneuve-de-la-Rivière
Mme Stéphanie Martin	DGS - mairie du Soler
M. Laurent Rosello	Directeur Cabinet - mairie de Toulouges
M. François Bertault	CNDP
M. Jannick Boulin	Concertant du projet France-Espagne
M. Yves Decoeur	Directeur du Projet France-Espagne et Directeur général de INELFE
M. Jean-Marc Pagès	Géokos
Mme Nathalie Canevet	Secrétariat Logistique
Mme Isabelle Lilli	Secrétariat Logistique

La séance est ouverte à 17 heures 40.

**M. CASEILLES.**- François Calvet, M. le maire du Soler va nous rejoindre. Parmi les élus, quelqu'un représente-t-il Baixas ? Non. Villeneuve-de-la-rivière est représenté par le maire, Jacques Marrassé, Baho est représenté par M. Gil, Toulouges est présent. Pézilla ne participera pas parce qu'ils sont très peu concernés, pour ne pas dire plus. Nos amis de Baixas viendront en cours de route. Je sais que le maire, M. Foxonet, a organisé une rencontre concernant le pôle de conversion. Nous sommes dans le secteur numéro 1, cela ne concerne pas directement ce secteur-là.

L'ordre du jour fait suite à la précédente réunion de l'atelier tenue à Baixas. En principe, sauf s'il y a encore des éléments qui nécessitent une nouvelle rencontre, ce sera la dernière réunion dans le cadre de ce secteur. Par contre, comme j'en avais pris l'engagement avec mes amis de Toulouges, j'organiserai une réunion publique à Toulouges, je l'ai vu ce matin avec Georges Mercadal, le garant de la concertation. Cette réunion reste à déterminer, ce sera certainement courant janvier.

La question que je pose à mon ami François Bertault est la suivante : est-ce que dans le cadre de cette réunion publique nous pourrions disposer du soutien logistique de la CNDP et de RTE ? Monsieur Decoeur, pardon, on ne s'est pas concerté, on travaille en direct...

**M. DECOEUR.**- En direct, oui, mais le direct a du bon. Sous réserve de la CNDP, je n'y vois pas d'inconvénient.

**M. CASEILLES.**- Merci.

**M. BERTAULT.**- C'est d'accord.

**M. CASEILLES.**- On a l'accord de François Bertault. On avait déjà organisé une réunion publique à Toulouges, certains de mes collègues dans d'autres secteurs craignent, moi je ne crains rien du tout, c'est la transparence la plus totale avec nos amis du Collectif anti THT, même les Défenseurs de la terre, cela ne me gêne pas du tout, c'est la concertation. Il y a eu des progrès, on arrive non pas à un consensus mais à une solution qui impactera le moins possible l'environnement du pays catalan, et il est bien d'informer, avant les nouvelles procédures, notamment le lancement de l'enquête publique, où nous en sommes exactement. Voilà ce que je voulais dire en préambule.

Pour l'ordre du jour de ce soir, si l'on pouvait se caler sur 20 heures ce serait pas mal, parce que j'ai d'autres réunions.

**M. BERTAULT.**- Pas de problème.

**M. CASEILLES.**- Avant de passer la parole à François Bertault, et à François Calvet qui nous accueille, nous avons souhaité être ce soir sur Le Soler qui est directement impacté par cette ligne. J'avais pris l'engagement en direction de mon ami, M. le député-maire François Calvet, après Baixas, d'être chez toi ce soir, dans le cadre de la deuxième phase de la concertation.

Sur le compte-rendu de la première réunion, y a-t-il des observations ? Tout le monde a reçu le compte-rendu ? Il ne peut pas y avoir de remarques éventuelles s'il n'y a pas eu de réception, pas eu de notification du compte-rendu.

**Mme LILLI.**- On a envoyé le compte-rendu, je peux vous donner la date, mais on n'a pas eu de retour sur la validation. J'ai relancé ce matin vu l'urgence, et on l'a envoyé en fin de matinée. Le principe était que vous les ayez le plus tôt possible. On ne peut pas envoyer sans votre autorisation, sauf si vous nous le demandez.

**M. CASEILLES.**- Vous avez l'autorisation, ça va de soi, c'est ouvert.

**Mme LILLI.**- Nous notons. La prochaine fois...

**M. CASEILLES.**- En clair, les observations qui ont été formulées dans le cadre de la première rencontre ont fait l'objet d'un échange avec le professeur Salvayre, qui avait posé quelques questions, mais je crois que M. Decoeur a rencontré M. Salvayre dans le courant de la semaine dernière, et il nous donnera les réponses. Pour le reste, c'était le tracé, ouest et est, avec le défilé des images. Aujourd'hui, on va confirmer parce que la représentante de la commune du Soler, Mme Olier, avait évoqué les difficultés liées à la proximité de l'urbanisation sur le secteur du Soler. Je crois que l'on va faire un zoom sur ce point pour rassurer nos amis du Soler, en particulier François Calvet. Voilà l'essentiel. Les Défenseurs de la terre avaient fait des demandes, mais comme ils ne sont pas là, on ne les évoque pas. Le Collectif anti THT, la Mairie de Villeneuve, nos amis de Baho, Baixas dont un adjoint était présent mais n'a peut-être pas pu se libérer aujourd'hui, le Soler, Toulouges, on est dans l'essentiel.

Les éléments complémentaires sur les champs magnétiques : on peut dire deux mots sur la réunion du Comité de pilotage, la conférence téléphonique avec le professeur Le Ruz. Je vous avoue que j'ai été agréablement surpris des points de convergence. On avait émis quelques réserves concernant l'impact et les dangers du champ magnétique, et le Professeur Le Ruz m'a rassuré par rapport aux études qui avaient été faites. On va y revenir aujourd'hui, parce qu'en fonction de tous ces éléments, nos amis du Collectif ont des points à présenter ce soir concernant le champ magnétique, et on avancera, j'en suis convaincu.

La réaction des participants aux options des tracés présentés, c'est la fameuse bécane où l'on voit défiler l'implantation de la ligne THT en souterrain du poste de conversion de Baixas, jusqu'à la limite du secteur, c'est-à-dire à la limite du territoire du Soler et de Toulouges. On va le reprendre pour bien l'acter et qu'il n'y ait pas de problème de ce côté-là.

Voilà l'ordre du jour rapidement énoncé de la réunion d'aujourd'hui deuxième phase de concertation, secteur 2, réunion du 14 décembre.

Je voudrais féliciter la Commission Nationale du Débat Public. J'ai eu des retours sur ma commune, cela a été distribué dans les boîtes aux lettres, sur le numéro 2 de la Lettre de la concertation, c'est un document très clair, objectif et j'apprécie. *« Le Collectif « Non à la THT » et le Sydéco 66, comme les élus, ont renouvelé lors de cette réunion leur conviction que cette ligne est inutile, et ont en conséquence refusé de prendre part à la décision concernant le fuseau de moindre impact. »* C'est l'objectivité et l'honnêteté de l'écrire. Défense de la terre n'était pas représenté, sauf

qu'ils étaient présents à la réunion de Baixas, en la personne de M. Bernard Cristofol. Je dis bravo à ceux qui ont réalisé ce document qui est clair, précis, qui définit les grands axes, les points clés, les dates, l'échéancier, les ateliers, les travaux, avec la présentation du fuseau de moindre impact, c'est bien. Quant à l'invitation à la concertation, on continue pour préparer dans les meilleures conditions possibles, le dossier concernant la Déclaration d'Utilité Publique avant la suite des opérations.

Voilà, Mesdames et Messieurs, mes chers amis, ce que je voulais dire en préalable.

**M. BERTAULT.**- Merci pour ce que vous venez de dire sur la lettre de la concertation. Cela participe à la volonté que nous avons d'expliquer ce qu'il se passe, et que ce soit le plus clair et le plus compréhensible pour chacun des lecteurs, ce qui n'est pas toujours très évident, vu la complexité d'un projet de cette nature.

Je voulais dire que je suis agréablement surpris, mais en fait cela ne m'étonne pas, je ne suis pas surpris de la manière dont se passe la concertation, la manière dont se comporte l'ensemble des partenaires qu'ils soient élus ou associatifs, tout cela m'a l'air de se dérouler dans les meilleures conditions. En effet, si nous avons la possibilité d'avancer rapidement et de tenir le calendrier que nous avons prévu d'un commun accord, c'est-à-dire dans le courant du mois de janvier, ce sera parfait. Il ne s'agit pas de précipiter les choses, mais enfin si le maître d'ouvrage répond à l'ensemble des préoccupations qui peuvent être exprimées par la population représentée ici par ses élus et ses représentants associatifs, tant mieux, que tout se passe au mieux, dans la clarté la plus évidente, la plus complète. Continuons pour arrêter ce soir à 20 heures, comme vous le souhaitez, et voir si à l'occasion de cette réunion le maître d'ouvrage répond à l'ensemble des questions. Merci, et bon travail.

**M. CASEILLES.**- On présente. Monsieur Decoeur, un rappel de la conférence téléphonique avec M. Le Ruz, et deux mots sur les questions posées par M. Salvayre : l'impact du milieu sur l'installation, et l'impact de l'ouvrage sur le milieu. Il y a eu un échange intéressant. Vous avez rencontré M. Salvayre depuis, peut-être pourrait-on avancer dans ce domaine. Donc, hydrogéologie, champs magnétiques et ensuite on avancera progressivement.

**M. DECOEUR.**- Merci, Monsieur le député-maire, merci, Monsieur le président, effectivement, nous avons rencontré M. Salvayre vendredi dernier chez lui, il a eu l'amabilité de nous inviter au mas Saragosse. Nous y sommes allés, je ne dirai pas armés, mais parce que nous avons souhaité profiter de cette rencontre pour le rencontrer avec les gens qui ont fait nos études. Jean-Marc Pagès était présent, nous y sommes allés avec le cabinet ANTEA qui a fait nos études hydrologiques et hydrogéologiques, et avec le responsable de l'entreprise Forexi, qui étudie nos forages dirigés. Nous y sommes allés, non pas en force, mais pour, je ne dirai pas confronter, mais pour discuter avec M. Salvayre qui est un éminent spécialiste. Vous me pardonneriez ce trait d'humour, mais j'ai trouvé que M. Salvayre était intarissable, pour un hydrogéologue, c'est le comble. J'ai trouvé que le professeur Salvayre était un puits de science. Tous les gens présents ont été extrêmement satisfaits de cette rencontre.

Au-delà de la forme de la rencontre, j'ai retenu trois choses : d'abord, M. Salvayre nous a dit : « je ne suis pas du tout inquiet de l'impact de votre ouvrage sur le milieu, en revanche, je

m'interroge plus concernant l'impact du milieu sur votre ouvrage ». C'est un point assez fort, il l'avait dit en réunion et il nous l'a redit. J'y ai vu, quand on est rentré dans le détail des éléments techniques, plusieurs points d'interrogation, points sur lesquels les discussions entre spécialistes ont rapidement démarré. J'ai décelé personnellement une certaine sérénité quant à la nature de notre ouvrage et aux conséquences.

Il y a eu une discussion notamment sur le ruissellement –il en avait parlé- et les endroits où il y a des hautes eaux. Il a parlé de Villeneuve-la-rivière et de Toulouges. Dans la discussion, il nous a conseillé, au moment de la réalisation des travaux, de voir comment se comportaient les terres au moment du creusement, afin de voir s'il y avait lieu de faire, le cas échéant, ce que l'on a appelé des épis de béton, c'est-à-dire des excroissances sur les blocs fourreau afin d'éviter le transport des matériaux.

**M. PAGES.**- C'est ce qu'on appelle l'arrachement.

**M. DECOEUR.**- L'arrachement. C'est un premier point sur lequel la conversation a finalement convergé relativement vite.

Deuxième point, il avait exprimé quelques inquiétudes quant au forage dirigé sous la Têt. Après, vous m'excuserez, je ne suis pas spécialiste de forage dirigé même si j'ai quelques éléments de technique, mais il m'a paru tout à fait tranquilisé par les dispositions techniques, notamment lorsqu'on injecte de la bentonite au niveau des forages dirigés.

**M. PAGES.**- La bentonite, c'est une argile.

**M. DECOEUR.**- Ce qui permet d'éviter le fait que le forage dirigé puisse se comporter en puits artésien. Les dispositions constructives l'ont manifestement satisfait.

En revanche on a beaucoup discuté -mais cela sort du cadre de l'atelier, je vous l'indique parce que la discussion que nous avons eue avec M. Salvayre n'était pas circonscrite à l'atelier numéro 2- d'abord du tunnel, de l'hydrologie et donc de la rencontre certaine de l'eau que l'on aura dans le tunnel, tout comme nos collègues de TP Ferro ont rencontré de l'eau dans le tunnel, mais manifestement, il n'avait pas l'air inquiet et nous a dit : « vous aurez beaucoup plus de problèmes avec le Tech qu'avec le tunnel ». C'est un point qui nous a très fortement frappés, au point qu'avant de venir à la présente réunion aujourd'hui nous étions, il y a quelques heures, au SIVU du Tech, à Céret, pour en discuter avec eux. Compte tenu de ces discussions nous avons décidé de regarder de beaucoup plus près qu'on ne l'avait fait jusqu'ici, les dispositions pour traverser le Tech, qui se situe dans l'atelier 4.

Voilà ce que l'on peut dire, résumé en quelques minutes, des 2,5 heures que l'on a passées avec M. Salvayre, 2,5 heures passionnantes, et au cours desquelles on a appris beaucoup de choses.

**M. CASEILLES.**- Merci, Monsieur Decoeur. Vous avez tous reçu les cartes qu'on nous avait promises. M. Salvayre avait demandé la carte pédologique, et la carte des hautes eaux. Où en sommes-nous ? Comment s'organise-t-on pour obtenir ces documents ? Sont-ils indispensables pour la poursuite, avant le début de l'enquête publique ? Vous nous avez rassurés dans le cadre des

propos lors de vos échanges, mais concernant ces deux éléments, la carte pédologique et la carte des hautes eaux ?

**M. DECOEUR.**- Effectivement, il a demandé la carte pédologique et la carte des hautes eaux. Sur la discussion que nous avons eue sur les hautes eaux et l'aspect arrachement, et des éléments que l'on a discutés avec lui notamment sur les dispositions relatives à l'installation des blocs fourreau au niveau du sol, il n'a pas maintenu sa demande. Donc, je ne l'ai pas entendu reformuler cette demande. On est beaucoup revenu sur les dispositions constructives de la liaison, et compte tenu de ces dispositions, il nous disait : « c'est beaucoup plus l'influence du milieu sur votre ouvrage qui m'inquiète que l'influence de votre ouvrage sur le milieu ».

**M. CASEILLES.**- Nos amis du Collectif étaient intervenus à de multiples reprises...

**M. AMIEL.**- Simplement, nous avons présenté M. Salvayre comme notre expert, il s'avère que c'est vraiment quelqu'un de très compétent, et si vous avez élucidé les points particuliers que nous avons soulevés avec lui, je pense que cela nous satisfait.

Il avait été demandé aussi une coupe de traversée de la Têt, puisqu'il y avait eu un problème lors de la liaison 225.000 sur ce forage dirigé.

**M. DECOEUR.**- M. Salvayre nous avait demandé cette coupe, on la lui a apportée, on ne l'a peut-être pas ici, mais je vous propose de la mettre avec le compte-rendu de la présente réunion.

**M. AMIEL.**- Avez-vous fait un compte-rendu de vos entretiens avec M. Salvayre ?

**M. DECOEUR.**- Non, j'ai fait un petit mail interne.

**M. AMIEL.**- Il était question de la profondeur du forage dirigé.

**M. DECOEUR.**- Elle est de 14 mètres.

**M. AMIEL.**- Il y avait un problème de nappe, il y a une nappe captive.

**M. DECOEUR.**- Etant donné que l'on injecte la bentonite, ça ne pose rigoureusement aucun problème. Les dispositions de réalisation de forage dirigé le rendant étanche vis à vis de l'extérieur, ont manifestement dispersé les inquiétudes que M. Salvayre avait exprimées. Je vous propose que l'on vous mette la coupe du forage dirigé avec le compte-rendu de la présente réunion.

**M. AMIEL.**- D'accord.

**M. BERTAULT.**- Monsieur Decoeur, pourriez-vous quand même envoyer à nos amis un petit papier court sur les principaux éléments des échanges avec M. Salvayre. Ca se fait par oral, c'est dans le verbatim évidemment, mais il pourrait y avoir un petit papier validé par M. Salvayre.

**M. DECOEUR.**- Souhaitez-vous qu'on l'annexe au compte-rendu ? Donc, on met en annexe au compte-rendu les points majeurs de la rencontre avec M. Salvayre, d'une part, et la coupe du forage dirigé de la 225.000. On est d'accord ?

**M. CASEILLES.**- Compte-rendu validé par M. Salvayre.

**M. DECOEUR.**- D'accord.

**M. CASEILLES.**- Jacques, tu avais soulevé la question de la nappe libre de Villeneuve-la-Rivière, on a répondu à tes observations, c'est bon ?

**M. MARRASSE.**- M. Salvayre en a parlé, et c'est vrai que sur Villeneuve et aussi sur Baho, l'eau est vraiment superficielle, même en cette période de sécheresse. Si nous arrivons dans une période de pluie comme on l'a connue il y a quelques années, cela risque de poser de gros problèmes et vous risquez d'avoir un soulèvement de l'ouvrage. Je l'ai dit la dernière fois mais je le redis, j'ai vu pas loin du passage de la ligne, des puits déborder. Que se passera-t-il si un jour il pleut énormément lorsque l'ouvrage sera fait ? Je suppose que la technique peut parer à ces désagréments, mais honnêtement, il y a de l'eau.

**M. DECOEUR.**- Dès le lendemain j'avais interrogé nos spécialistes à Paris. On n'est pas très inquiet là-dessus, parce qu'il y a plein d'endroits où l'on pose des câbles véritablement dans l'eau, j'ai le souvenir d'une liaison à 63.000 V en alternatif, qui est posée en Bretagne, dans un marécage, avec des hauteurs d'eau qui fluctuent, c'est quelque chose qui est clairement maîtrisé. On maîtrise la mise en place d'une liaison souterraine dans un endroit où l'eau est susceptible de monter.

**M. CASEILLES.**- On peut passer aux champs magnétiques. On reprend ce qui a été développé lors de la conférence avec le Professeur Le Ruz. Tout ce que vous nous aviez soumis a été plus ou moins acté par le Professeur Le Ruz. On peut reprendre le déroulé de cette réunion qui a été très enrichissante, puisque chacun a pu se rendre compte du sérieux et de l'intérêt que l'on portait à ces champs magnétiques.

**M. DECOEUR.**- Sur le champ magnétique statique nous avons eu une réunion, le 2 décembre, en liaison téléphonique, avec M. Le Ruz. Sur la réunion, je pense qu'un certain nombre, voire la totalité d'entre vous participait à cette réunion. Je rappelle simplement que sur la base de documents et sur la base d'ordres de grandeur de champs magnétiques et de courbes de champs magnétiques que je vais vous repasser ici, des courbes de champs magnétiques calculées, il y a eu une convergence réelle entre les éléments qui ont été présentés par nous-mêmes lors de cette réunion, et la vision de M. Le Ruz.

Au-delà de ce constat qui est tout à fait important, il a été formulé un certain nombre de demandes de renseignements complémentaires et aujourd'hui je suis en mesure de vous donner ces renseignements complémentaires sous une forme qui est ce qu'elle est mais qui à mon avis répond à la question.

Pour chaque configuration, je vous ai mis la diapositive du 2 décembre et je vous ai mis cette même diapositive ajustée en termes d'échelle horizontale, puisqu'il y avait le 2 décembre une échelle horizontale différente entre le schéma de la liaison, la coupe de la liaison, et la courbe qui donnait le champ magnétique.

Je vais vous remontrer toutes ces courbes, à chaque fois la courbe du 2 décembre et la courbe d'aujourd'hui, mise à l'échelle. Je rappelle simplement les conditions qui avaient été montrées le 2 décembre, c'est que la hauteur de mesure est de 1 mètre par rapport au sol ; il a été formulé la demande de regarder ce qu'il se passait à 50 cm du sol, j'y répondrai après, et je vous rappelle aussi que la contribution du champ magnétique terrestre qui est de 50 microteslas avec un vecteur orienté différemment, n'est pas comprise ; à charge, derrière de l'intégrer. J'insiste bien sur ces dispositions préliminaires.

Première courbe, le copié-collé du power point montré le 2 décembre : la coupe courante, c'est-à-dire avec les câbles en section courante, hors jonction, hors approche de passages en sous-œuvre, est suivant les cas à 1,50 ou 1,60 mètre de profondeur. L'entre-axe des liaisons est de 2 mètres. La coupe courante donne une valeur de champ magnétique maximale de l'ordre d'environ 45, 46, 47 microteslas au maximum. Il est intéressant de voir la décroissance de ce champ magnétique, toujours à mesurer à 1 mètre au-dessus du sol, champ magnétique terrestre non compris. Dès que l'on s'éloigne à 10 mètres de l'axe de la liaison, il reste 3 microteslas. Lorsqu'on est à 5 mètres de la liaison, on est environ à 12 microteslas. Vous voyez bien que l'échelle horizontale avait été dilatée sur la coupe de liaison par rapport à l'échelle du champ magnétique. Voilà ce que ça donne une fois que l'on remet... On voit bien que les bosses de champ magnétique interviennent lorsqu'on est sur l'axe de chacune des deux liaisons. Je n'ai fait que mettre les deux schémas à la même échelle horizontale.

Je reviens à la diapo du 2 décembre : chambre de jonction. Je vous rappelle que c'est lorsque l'on raboute les câbles les uns aux autres. Voilà les chambres de jonction lorsqu'elles sont côte à côte, on fait une jonction sur la première paire de câbles et on fait au même endroit, en parallèle, une jonction sur la deuxième paire de câbles. Là, on est à 2 mètres de profondeur et 4 mètres d'entre-axe. La valeur du champ magnétique est de l'ordre de 80, 81, 82 microteslas. On est à 2 millièmes de la valeur de la recommandation européenne sur les champs magnétiques statiques qui est à 40.000 microteslas. Ramené à l'échelle avec la coupe de la liaison, on voit ce que ça donne : à 10 mètres on est à 10 microteslas, à 5 mètres on est à 40 microteslas. Là encore, hauteur de mesure, 1 mètre par rapport au sol, champ magnétique terrestre non compris.

Chambres de jonction décalées, maintenant : diapo du 2 décembre. On ne fait pas les jonctions des deux paires au même endroit, on fait la jonction d'une paire et puis un petit peu plus loin on va faire la jonction de l'autre paire. C'est ce que l'on appelle des chambres de jonction disposées en quinconce. Vous voyez que la valeur du champ magnétique passe de 82 à 87 ou 88 microteslas, toujours dans les mêmes conditions de mesures. Lorsque tout cela est mis à l'échelle, on voit que le maximum correspond à l'endroit où l'on fait la jonction. On a une bosse secondaire à l'endroit où l'on est exactement au-dessus de la deuxième paire de câbles.

Forage droit sous une route : on s'est mis dans l'hypothèse d'un forage droit où l'on était à une profondeur qui est de l'ordre de 2 mètres, et on voit que l'on atteint un champ d'environ 90 microteslas maximum en un point qui correspond là-aussi à chacun des axes des deux liaisons .

Type franchissement autoroute A9 : on fait un forage dirigé où l'on va relativement profond, 14 mètres ici, et comme on est profond on est obligé d'écarter les câbles pour des problèmes d'influence thermique de l'un sur l'autre. On a une courbe qui s'aplatit beaucoup et on arrive à un champ maximum calculé de l'ordre de 25 microteslas. Si je mets tout cela à l'échelle, ça donne un bosse de champ à l'endroit médian de chacune des deux liaisons. On est à 0,6 millième de la recommandation européenne.

Enfin, et c'est le cas où l'on obtient le champ magnétique le plus élevé, quand on a un épanouissement des câbles, c'est-à-dire avant un passage en sous-œuvre qui va se faire de façon

plus profonde, on va être obligé d'écarter les câbles, et pour cela on va avoir une petite longueur, où vu le rayon de courbure des câbles, on va commencer à écarter les câbles et à prendre de la profondeur. C'est à l'endroit où l'on n'a pas encore pris de la profondeur et où l'on a commencé à écarter les câbles, on s'est mis dans la position la plus défavorable où l'on a commencé à écarter les câbles en restant à la même profondeur, c'est-à-dire 1,50 mètre, et on a écarté les câbles comme pour amorcer le forage droit, on se trouve avec une valeur maximum calculée, champ magnétique terrestre non compris de 140 microteslas, c'est-à-dire 3,5 millièmes de la recommandation européenne. Si je mets cela à l'échelle, vous voyez que les maxima sont un peu écartés par rapport à l'axe des deux liaisons. Voilà les éléments de réponses qui avaient été demandés concernant les mises à l'échelle des différentes courbes.

Pour finir, j'ai essayé de superposer les courbes. Vous avez vu que les échelles verticales pour chacune des courbes étaient différentes. Je me suis dit que ce n'était pas très bon, et j'ai essayé de mettre toutes les courbes sur le même graphique. Je suis désolé, mais mes compétences informatiques ont trouvé leurs limites. J'ai donc mis exactement la même échelle : vous avez en ordonnée 150 microteslas pour toutes les valeurs, j'ai calé les courbes, et voilà ce que ça donne : j'aurais préféré les superposer, mais j'ai mis des courbes avec exactement la même échelle, et vous voyez toutes les dispositions qui ont été indiquées : coupe courante, vous retrouvez la valeur de 40 et quelques microteslas sur une échelle de 150 microteslas ; chambres de jonction côte à côte, on voit que le champ a augmenté, bien sûr, et qu'il atteint des valeurs de 80 microteslas ; ici, on voit que le maximum est pratiquement le même lorsque les chambres de jonction sont décalées avec pratiquement 90 microteslas ; forage droit sous la route, on est toujours aux alentours de 90 microteslas ; forage dirigé de type franchissement autoroute A9, on est vraiment très bas, la courbe est complètement aplatie, et la valeur maximale du champ correspond à l'épanouissement des câbles avant un passage en sous-œuvre, avec la valeur de pratiquement 140 microteslas.

Une courbe complémentaire que j'ai rajoutée : en matière d'épanouissement des câbles, quand on met la courbe à l'échelle, 150 microteslas voilà ce que ça donne. J'ai quand même rajouté cette courbe : ici vous avez la valeur de la recommandation européenne à 40.000 microteslas, et voilà ce que donne la courbe, c'est-à-dire un épanouissement des câbles que l'on a grossi, et on a intégré ici le champ magnétique terrestre.

**M. AMIEL**.- Concernant les champs magnétiques, on avait eu un échange avec le Professeur Le Ruz que nous avons choisi comme étant notre expert, et nous étions tombés d'accord, sur les valeurs maximum de 100 microteslas hors champ magnétique terrestre. On a vu que dans le cas d'épanouissement des câbles on dépassait un peu, mais c'est sur des parcours très ponctuels, et il faudra peut-être faire attention à ce que ça ne se trouve pas dans des zones sensibles. La chose peut être résolue comme cela, ou alors peut-être par la profondeur, si en mettant une profondeur plus importante on pouvait arriver à ces seuils-là...

Par contre, ce qui avait été signalé, c'est que vous aviez une obligation de résultat dans ces valeurs théoriques, qui seraient vérifiées après l'installation de la ligne. C'est un engagement que vous aviez pris face à tout le monde.

Pour le reste, dans la grande partie de l'installation de la ligne, pour ce qu'il en est de l'atelier, il n'y a pas de problème particulier concernant le champ magnétique, puisqu'il reste dans les limites fixées avec le Professeur Le Ruz.

**M. CALVET.**- Je voudrais poser plusieurs questions : on est sur Le Soler, dans une zone urbanisée proche, et je souhaiterais qu'il y ait une modélisation de l'ensemble du tracé sur Le Soler, que ce soit précis.

Deuxièmement, nous avons une gendarmerie sur une réservation, qui va être construite, pour laquelle nous nous sommes lancés, nous avons l'accord du ministère de l'Intérieur. Or, par rapport aux appareils électroniques, ou magnétiques, est-ce que cela peut déranger les appareils liés à l'implantation de la gendarmerie ?

Et puis, j'avais demandé –il faut que ce soit très clair- à savoir si on peut s'y promener dessus. On m'a rapporté –j'espère que ce n'est pas le cas- que je vais avoir une espèce de route avec des barbelés, des grillages de part et d'autre. Je vous dis tout de suite que ce ne sera pas possible. Si vous faites ça, si vous me coupez la commune comme ça, je peux vous dire que j'en mourrai, mais il n'y aura pas de ligne. Ce n'est pas possible de me faire un truc comme ça. Dans les discussions préalables, personne ne m'a dit ça. On me le rapporte, et je veux le savoir, parce que je lutterai juridiquement je ferai tout, je deviendrai fou... Ce serait grave de ne pas pouvoir rejoindre... Déjà on va avoir le TGV, il n'arrivera pas avant 2015 à Perpignan si j'ai bien compris, ce n'est pas sûr qu'il se passe des choses après, mais ceci étant, il y a une saignée qui je l'espère sera enterrée, on se battra pour, tout passe chez nous, je ne peux pas faire comprendre aux gens ni aux animaux qui ne peuvent pas passer de l'autre côté, et à moins de nous parquer on ne peut pas faire mieux. Je ne l'accepterai pas. Je le dis un peu brutalement, mais il vaut mieux dire les choses comme on les ressent, un peu fortement. J'ai donc ces premières questions, et j'en aurai peut-être d'autres.

**M. DECOEUR.**- Je vais commencer par celle qui aurait peut-être pu vous fâcher mais qui ne vous fâchera pas, parce qu'il n'y aura pas plus de barbelés de part et d'autre de la liaison envisagée, qu'il y n'y en a aujourd'hui sur la liaison souterraine à 225.000 V qui passe au Soler et qui alimente la sous-station de TP Ferro. C'est très clair, il n'y aura pas de barbelés. Ma réponse est très claire.

Deuxième question : y a-t-il des problèmes de compatibilité électromagnétique (c'est comme ça que disent les savants), ou des influences du champ magnétique de cette liaison avec des installations radio ou électriques diverses ? On est en courant continu, et cela veut dire qu'il n'y a pas d'effet d'induction électromagnétique. Il y a des effets d'induction électromagnétique lorsque le courant inducteur est un courant alternatif. Nous sommes en continu, donc, il n'y a aucun effet de courant induit sur quelque circuit que ce soit. La réponse est claire.

Sur les valeurs de microteslas, je crois que dans les courbes que je vous ai montrées, à 10 mètres on est descendu à 10 ou 15 microteslas pour la liaison... Je reprends par rapport à tout à l'heure, je ne voudrais pas que l'on sorte de la salle en disant : « le champ magnétique total est égal au champ magnétique de la liaison plus le champ magnétique terrestre avec une addition arithmétique. » C'est plus compliqué que ça. Il peut même y avoir un champ inférieur. C'est l'addition

de deux vecteurs. Les deux vecteurs s'additionnent arithmétiquement quand ils sont co-linéaires et de même sens, ils se retranchent quand ils sont co-linéaires et de sens contraire, et quand ils forment un angle, la somme de ces deux vecteurs est inférieure à la somme arithmétique de leurs modules. Ce sont quelques petits rappels qui nous rappellent à tous quelque chose. Il n'y a pas de somme arithmétique entre le champ magnétique terrestre, et le champ magnétique dû à la liaison.

Néanmoins, lorsqu'on a 10 microteslas par exemple à 10 mètres de la liaison, le champ total va être au maximum de 10+50, et je suis sûr que c'est le maximum puisque je sais que de toute façon c'est inférieur, 60 microteslas, je vous rappelle que le champ magnétique terrestre sur la surface du globe varie déjà entre 30 et 70 microteslas suivant où l'on est sur le globe, et d'autre part je replace tout cela dans le contexte d'une part, de la recommandation européenne de 40.000 microteslas et d'autre part dans le contexte de vérification des appareils qui pourraient être les plus sensibles par rapport au champ magnétique statique, à savoir les pace makers, dont le bon fonctionnement est vérifié à partir de 500 microteslas. Vous voyez que l'on est très en-deçà de ces éléments-là. Donc, aucun problème de compatibilité électromagnétique.

**M. CALVET.**- Sur une révision simplifiée que nous venons d'approuver, nous allons réaliser une zone d'habitat mixte, puisque nous faisons à la fois du logement social et du logement communal, et une zone économique puisque entre la voie ferrée et la route de Toulouges, nous avons une zone économique de bureaux.

**M. DECOEUR.**- On va montrer la visualisation.

**M. CALVET.**- Cette zone économique de bureaux est décidée et approuvée. On mord sur... Je ne sais pas combien vous allez prendre, 7 mètres, il faut laisser une servitude, comment ça va marcher ?

**M. DECOEUR.**- La zone économique va être contre le tracé de DUP de la LGV ? Elle est accolée au tracé ?

**Mme MARTIN.**- Oui, elle est contre l'emplacement réservé du TGV.

**M. DECOEUR.**- Effectivement, l'emprise de la liaison qui est grevée de servitude fait une largeur de 7 mètres.

**M. CALVET.**- Elle ne figure pas aujourd'hui dans les document d'urbanisme, c'est ça ?

**M. DECOEUR.**- Notre liaison ne figure dans aucun document d'urbanisme aujourd'hui.

**M. CALVET.**- Non, mais si bêtement je construis un bâtiment dessus, vous devrez le démolir pour faire passer... Admettons, dans l'absurde... Aujourd'hui, en termes de droit des sols, il n'y a aucun document opposable ?

**M. DECOEUR.**- Aujourd'hui, non.

**M. CALVET.**- Parce qu'on va vendre, nous avons un cahier des charges au mois de janvier, plusieurs personnes sont venues, nous allons vendre peut-être au mois de février. Il y a 15.000 m<sup>2</sup> que nous allons mettre à la vente par appel d'offres. Il faut voir et discuter. Ca va quand même faire une moins-value. Il faut qu'on en parle. Je soumets la question.

**M. DECOEUR.**- Est-ce que cette zone d'activité avait été recensée au moment où l'on avait questionné les mairies ?

**M. PAGES.**- Actuellement, sur le document d'urbanisme opposable, c'est encore en zone agricole. Pour répondre à M. Calvet, je pense qu'il faut anticiper et prévenir les futurs propriétaires en leur disant qu'à terme il est possible qu'il y ait une servitude à ce niveau-là avec la liaison souterraine.

**M. CALVET.**- Il faut que l'on voit comment on vend un terrain économique avec une servitude THT. C'est un problème, il faut qu'on en parle. Ce n'est pas aujourd'hui que ça va se régler, mais je pose la question. Ca pose un gros souci.

**M. CASEILLES.**- Il y aura un porté à connaissance de la part des services de l'Etat, dès l'instant où l'opération sera déclarée d'utilité publique. En amont de l'enquête d'utilité publique, la servitude n'apparaît pas. Il faut que François Calvet tienne compte de cette servitude qui n'apparaît pas aujourd'hui puisque la décision d'utilité publique n'est pas encore prise par le ministre.

**M. DECOEUR.**- Dans l'instruction de la DUP, en tout premier lieu il y a la consultation des maires et des services de l'Etat. Néanmoins, je note qu'il y a effectivement ce projet qui n'a pas été porté à notre connaissance lorsqu'on a interrogé les maires au mois de mai. On va le regarder. Avez-vous des plans de cette zone d'activité ?

**M. CALVET.**- La révision est approuvée depuis jeudi, de manière définitive. Il y a eu les enquêtes publiques, toutes les procédures administratives.

**M. DECOEUR.**- Donc, la révision des documents d'urbanisme est réalisée, elle vient d'être terminée ?

**M. CALVET.**- Oui, la procédure est terminée et approuvée par le Conseil municipal depuis jeudi, mais ça dure depuis 8 mois.

**M. PAGES.**- Un complément, c'est bien pour cette raison que l'on avait interrogé tous les élus au mois de mai, justement pour connaître les éventuels projets pour les prendre en compte en amont de l'inscription dans les documents. Une consultation des différents élus s'est déroulée en avril/mai 2009 pour obtenir tout cela.

**M. CALVET.**- Nous ne l'avons pas fait en cachette, mais avec les services de l'Etat, notamment la DDE, avec les procédures d'enquêtes publiques normales, un commissaire enquêteur a donné un avis favorable.

**M. DECOEUR.**- Il ne s'agit pas d'imaginer que les choses soient faites en cachette. C'est un élément qui apparaît aujourd'hui, et je pense qu'il serait intéressant d'examiner dans quelle mesure votre projet et notre liaison peuvent cohabiter. Je vous propose d'examiner cela dans cette optique-là.

**M. CALVET.**- Je répète pour que l'on soit d'accord : il y a la compatibilité de ce projet avec le passage, ici, sur la zone économique, et il y a compatibilité de ce projet avec la gendarmerie, le CTM, etc. Il faut que nous soyons d'accord sur ces points.

**M. DECOEUR.**- Peut-on bien localiser la gendarmerie et le CTM ?  
(Projection de diapositive).

**Mme MARTIN.**- C'est un emplacement réservé depuis 2 ans.

**M. BOULIN.**- Nous avons bien connaissance de cet emplacement.

**Mme MARTIN.**- Quand on s'était vus, on avait aussi parlé de la zone de Maraveilles.

**M. BOULIN.**- Je ne l'ai pas noté.

**M. CASEILLES.**- Il faut que ce soit noté aujourd'hui et qu'on le prenne en considération.

Sur les champs magnétiques, Jacques ?

**M. MARRASSE.**- Je vais rebondir sur la question de M. Calvet tout à l'heure qui parlait de grillage de clôture. Vous avez répondu non pour Le Soler, je suppose que c'est non pour tout le monde.

**M. DECOEUR.**- Vous avez raison, il vaut mieux être très clair, c'est non pour tout le monde.

**M. CASEILLES.**- Avec un petit bémol tout de même, sauf lorsque nous avons obtenu, en accord avec RTE, l'implantation de la ligne à l'intérieur du périmètre de la ligne à grande vitesse. C'est la ligne à grande vitesse qui implante les grillages de part et d'autre. Ces grillages existent, c'est dans l'existant qu'il y a implantation. Pour ce qui concerne Toulouges, je ne peux que me féliciter de cette décision, puisqu'à l'intérieur du grillage, qui existe déjà (il n'y a pas de clôture supplémentaire, ce n'est pas un obstacle supplémentaire), il y aura une protection supplémentaire, principe de précaution oblige, mais c'est une bonne chose. Hors emprise ligne à grande vitesse il n'y aura pas de grillage.

**M. CALVET.**- Le problème, c'est que cette ligne sera faite en premier, et que si on avait mis des clôtures là, cela ne m'aurait pas facilité la vie pour essayer de demander au TGV un tracé enterré. Si j'ai déjà la clôture, ils diront : « vous n'y avez aucun intérêt, il vaut mieux que l'on passe en tranchée ». Je sais ce que je vis. Pour discuter plus tard, peut-être pas moi mais mon successeur, il aura au moins ça de préservé, c'est-à-dire de pouvoir discuter, mais si on avait eu un grillage, c'était terminé.

**M. DECOEUR.**- Vous avez raison, il faut que les choses soient extrêmement claires, il ne faut pas laisser de doute : on ne met pas de grillage pour la liaison souterraine, mais pour autant, lorsqu'on peut se mettre derrière le grillage du TGV, on n'enlève pas le grillage, on se met derrière le grillage, quitte à le pousser de quelques mètres lorsqu'on peut le faire.

**M. CASEILLES.**- Des réponses ont été données, on avance, on pourrait passer aux simulations virtuelles sur les tracés.

**M. DECOEUR.**- Juste avant les simulations, j'avais noté deux autres questions en matière de champ magnétique, qui avaient été posées à la réunion du 2 décembre, et je souhaitais y apporter réponse.

La première question est la suivante : lorsqu'il y a une liaison qui fonctionne et l'autre liaison qui ne fonctionne pas, qu'en est-il du champ magnétique ? Est-ce qu'il n'y a pas une paire qui vient compenser l'autre lorsque les deux fonctionnent ? Il faut savoir que lorsqu'il y a une paire qui fonctionne et l'autre qui ne fonctionne pas, il se passe un phénomène un peu étrange : en section courante, le maximum qui était de 46 microteslas devient 37 microteslas, toujours à la même hauteur de 1 mètre. Par contre, au-dessus d'une jonction, on passe de 80 à 86 microteslas. Retenez qu'à 10

% en plus ou en moins c'est la même chose. C'est une variation qui n'est pas significative. J'attire votre attention, c'est M. le Ruz qui disait que les résultats doivent être bons à 5 ou 10 % près, quand on est à 10 % près il faut avoir l'esprit du physicien qui consiste à dire qu'en gros, c'est la même chose, on n'est pas pile poil en train de regarder si c'est 10 % en plus ou en moins.

Deuxième question : la hauteur de mesure. On nous a dit : « c'est bien, vous faites votre hauteur de mesure à 1 mètre, certes, par convention toutes les courbes sont données à 1 mètre, y compris les courbes que l'on trouve dans les publications ; mais qu'est-ce que ça donne à 0,50 mètre ? » A 0,50 mètre, en coupe courante, on passe de 46 microteslas -hauteur 1 mètre- à 70 microteslas en section courante. Au-dessus d'une jonction, on passe de 80 microteslas à 122 microteslas, c'est-à-dire en gros + 50 %, ce qui intuitivement se comprend assez bien. Le champ, pour un ensemble de liaisons est inversement proportionnel au carré de la distance, quand on fait un petit calcul on tombe sur un coefficient de 1,45 qui est voisin de 1,5. Retenez que lorsqu'on passe de 1 mètre de hauteur à 50 cm de hauteur, section courante ou jonction (je ne parle pas de forage dirigé où les distances sont différentes), on augmente le champ magnétique d'environ 50 %.

Sauf erreur, je pense vous avoir donné l'ensemble des éléments de réponse aux questions posées sur le champ magnétique.

**M. AMIEL**.- Une question avait été posée aussi de savoir quel était le niveau du champ magnétique autour du poste de Baixas.

**M. DECOEUR**.- Je dois avoir la réponse ce soir, au pire demain matin. La question était posée pour l'atelier 1 (qui est relatif à l'extension du poste de Baixas). J'étais au téléphone tout à l'heure en voiture, j'avais noté que j'avais tous les éléments de réponse sauf celui-ci. Si vous pouvez attendre jusqu'à demain...

**M. AMIEL**.- On a attendu jusque là.

**M. CALVET**.- Je ne suis pas un grand spécialiste des champs magnétiques, mais que pensez-vous de ce qu'on vient de nous dire, pour mon information en tant que maire, pour en informer mes administrés. Quelle idée en avez-vous ? Le danger que ça peut représenter etc.. ? Quand on fera une réunion publique, je vous ferai intervenir, parce que moi...

**M. AMIEL**.- Si vous le permettez, je vais donner mon point de vue d'association. Nous avons pris le professeur Le Ruz qui intervient comme contradictoire, en parallèle des informations données par RTE. Nous avons eu une réunion, une sorte de confrontation des éléments présentés par RTE et ce que pensait le professeur Le Ruz sur les champs magnétiques qui devaient être réalisés sur cette ligne. En fait, on est tombé d'accord, d'une part sur les éléments de calcul qui étaient faits par RTE, le logiciel utilisé pour faire ces calculs, il a dit en gros que les éléments pris en compte, les systèmes, les logiciels étaient compatibles, cela nous paraissait raisonnable.

Sur le niveau du champ magnétique, sur 90 % du tracé, il est inférieur à 100 microteslas, hors champ magnétique terrestre (45,80,90), et exceptionnellement à 140 pour les éléments d'épanouissement. Or, les épanouissements sont des secteurs très ponctuels, passages sous la route ou les cours d'eau, sur des distances très courtes puisque la ligne s'enfonce et passe profondément dans le terrain. En fait, à ce niveau-là on est d'accord avec ce qui a été donné. Si on se

tient à 100 microteslas hors champ magnétique terrestre, on est dans une norme compatible, qui est acceptée, où l'on n'a pas de difficulté.

Je disais tout à l'heure qu'il avait été convenu que RTE ait une obligation de résultat. Ils s'y sont engagés, et les choses seront vérifiées ensuite, lors de l'installation de la ligne, pour que l'on ait une conformité entre ce qui est prévu et ce qui est réalisé.

**M. CASEILLES**.- Nous pouvons passer aux simulations visuelles. Nous partons du poste de conversion de Baixas, et nous arrivons jusqu'à la limite de Toulouges et du Soler.

**M. DECOEUR**.- Je rappelle simplement qu'au cours de la réunion précédente de ce même atelier, nous vous avons présenté les différentes possibilités de tracé d'un côté ou de l'autre de la liaison souterraine existante 225.000 V qui va de Baixas au Soler, pour après la laisser. Je vous rappelle aussi, qu'il y a quelques fois où l'on ne peut pas être d'un côté de la liaison souterraine à 225.000 V, notamment en raison du PIG, lorsqu'on est au nord de la Têt, ou en raison de la zone qui a été « DUPée » à savoir entre le point kilométrique zéro et la Têt.

**M. BOULIN**.- Bonsoir à tous. On a représenté cette fois-ci le poste de Baixas et son extension qui n'avait pas été présentée l'autre fois, puisqu'elle était présentée le lendemain dans l'atelier 1. Le poste de Baixas va être étendu sur la partie ouest et sud-ouest.

De ce poste de Baixas part la ligne 225.000 volts qui alimente la sous-station LGV. Nous avons représenté un tracé ouest en rouge, et un tracé est en bleu de part et d'autre de la ligne 225.000 V. Nous sommes sur la commune de Baixas, on longe la D614, on est vraiment toujours calé le plus près possible de cette ligne électrique. On est au rond-point des quatre chemins, nous arrivons sur la commune de Villeneuve-de-la-rivière où la ligne 225.000 V emprunte la D616, et nous proposons un tracé au sud de cette ligne 225.000 V en limite de parcelle, mais à l'extérieur de la chaussée, ou pour le tracé nord, aussi, pas sur la chaussée mais dans les terrains au nord de cette chaussée.

Ensuite, le tracé continue à suivre la ligne 225.000 V, toujours un tracé ouest en rouge et un tracé est en bleu, et nous arrivons au rec de Manadell, où à cause de la présence du PIG, nous ne proposons qu'un seul tracé à l'ouest de la ligne 225.000 V, compte tenu que lorsqu'on descend plus vers le sud, il n'y a pas la place de réaliser la ligne THT à proximité de la ligne 225.000 V, à l'est de cette ligne.

Ensuite, nous arrivons à la Têt. On quitte la LS 225 000 V qui sera réalisée par un forage dirigé jusqu'à Sainte-Eugénie. On propose un forage dirigé au niveau du parking de l'Intermarché, en bordure du parking. Ensuite, on vient longer la bande réservée au POS, tout à fait à l'ouest de cette bordure, sur l'ensemble de la commune du Soler. Quand on arrive sur la commune de Toulouges, où il y a un petit décalage entre les deux emplacements réservés entre les deux communes, nous continuons à longer cette bande en DUP à l'ouest, pour rejoindre le PK0, au niveau de la commune de Toulouges.

**M. DECOEUR**.- Voilà rapidement rappelé ce qui vous a été présenté au cours de la réunion d'atelier. Je crois que les explications vous ont été fournies, on peut les rappeler, mais elles ont été rappelées ici brièvement. Il serait intéressant –c'est l'objectif de la réunion d'aujourd'hui- de

recueillir l'avis des différents représentants des communes sur les propositions qui ont été faites, sachant que ces tracés ont été imaginés en application du principe qui nous a été demandé, à savoir de longer autant que possible les infrastructures existantes. Il n'y en a pas beaucoup de visibles aujourd'hui, mais il y en a une, la LS 225.000volts, et une autre qui sera le moment venu la LGV Perpignan/Montpellier. On a appliqué ce principe en fonction de ces éléments.

**M. CASEILLES.**- Y a-t-il des observations ?

**M. GIL.**- Nous avons vraiment la ligne en bordure de territoire, qui longe la 225.000 volts existante, et pas d'habitation mitoyenne, mas ou autres, donc...

**M. MARRASSE.**- J'ai deux questions. Concernant un propriétaire privé qui a pas mal de serres. L'autre jour vous avez dit qu'il fallait démonter les serres et qu'ensuite il pouvait les remonter au même endroit... ça longe le Manadell.

**M. DECOEUR.**- Etant donné que l'on ne peut pas passer à l'est du rec de Manadell, et que l'on est obligé de passer à l'ouest, on passe au plus près du rec de Manadell. Etant donné que l'on peut s'accoler au rec, mais pas trop pour ne pas fragiliser les berges du rec, j'ai envie de dire qu'il faudra respecter une bande de 7 mètres. Si on peut descendre un peu en dessous, à 6 mètres, on le fera, mais je préfère tabler sur une bande de 7 mètres, et en l'occurrence, on sera obligé pour construire la liaison de démolir les serres, sachant que ces serres peuvent très bien être reconstruites après.

**M. CALVET.**- Pour mon information, le Manadell passe là, et à le défaire, après on pourrait le garder pour pouvoir bien nettoyer le Manadell qui a assez de place...

**M. MARRASSE.**- Le Manadeil, on y rentre facilement.

**M. CALVET.**- Je te dis ça parce que ça faisait un chemin de halage facile.

**M. MARRASSE.**- Il y a déjà un chemin le long du Manadell. Le propriétaire est informé ? Pas encore ?

**M. DECOEUR.**- Il est hors de question que l'on aille voir les propriétaires en dehors de la concertation. La concertation ici est le seul endroit... Après, évidemment, à l'enquête et pour voir le tracé de détail, on ira bien entendu le rencontrer, mais on s'est totalement interdit d'aller voir quelque propriétaire que ce soit en parallèle ou avant même de vous en parler. On s'est formellement interdit tout contact.

**M. MARRASSE.**- Il ne devrait pas y avoir de problème particulier avec le propriétaire. Je ne pense pas.

**M. CASEILLES.**- Affaire à suivre dans le cadre de la DUP.

**M. DECOEUR.**- On ne l'a peut-être pas rappelé clairement dans la présentation, mais on vous rappelle que le croisement de la LS 225.000 V est en toute rigueur possible, mais s'accompagne d'un ouvrage très important, puisque le croisement de la ligne THT avec la ligne 225.000 V conduit en fait à des échauffements mutuels ponctuels. On est obligé de les espacer de façon importante, et quand on les croise, on les espace en profondeur, et on est obligé de faire un ouvrage. Ce n'est pas un passage souterrain sous des voiries, mais c'est un ouvrage extrêmement important. On a dit que l'on évite autant que possible de croiser la liaison souterraine 225.000 V sauf

nécessité impérative. Etant donné que c'est une disposition lourde, il vaut mieux l'éviter. C'est pour cela que le tracé en rouge qui ne croise pas la liaison souterraine 225.000 V est un tracé que nous mettons en avant comme notre proposition.

**M. MARRASSE.**- Une autre question concerne la commune : à un moment donné, là où le trait bleu s'arrête, il y a un chemin, c'est la traverse du Pla. Lorsque RTE a fait la liaison pour le TGV, ce chemin a été emprunté par des camions etc., et il a été dégradé, et au moment de le réparer, ils n'ont rien voulu savoir, vous n'avez rien voulu savoir, puisqu'ils se sont contentés de dédommager sur l'emprise qu'ils ont utilisée. La commune l'a refait, ça nous a coûté 25.000 €, et ils m'ont donné 7.000 ou 8.000 €. J'espère que nous ferons un état des lieux car vous emprunterez à nouveau le chemin. Je souhaite que l'on fasse un état des lieux comme il faut pour que, si vous le dégradez, il puisse être restauré sans que ça coûte un kopeck à la commune.

**M. DECOEUR.**- Je connais bien l'équipe qui s'est chargée du chantier...

**M. MARRASSE.**- J'ai eu du mal à encaisser 7.000 €, ça a été un « foutoir » pas possible !

**M. DECOEUR.**- Je comprends, je connais bien l'équipe, je suis un peu surpris, mais vous avez sûrement raison.

**M. MARRASSE.**- C'était Mme...

**M. DECOEUR.**- Madame Benmou ? ou Madame Clauzade ? Je lui en toucherai deux mots. Simplement, évidemment, notre pratique est de faire un état des lieux avant et un état des lieux après, et puis on prend en charge les dégradations que l'on a faites, cela me paraît être du ressort de la normalité.

**M. CASEILLES.**- Un état des lieux en amont, constat après travaux et réparation, c'est tout.

**M. AMIEL.**- Je voudrais rebondir sur ce que vient de dire M. Marrassé, puisque le point de la traversée du Manadell avait été identifié comme point singulier. C'est une question que l'on voulait poser à RTE : on avait listé un certain nombre de points singuliers sur lesquels il fallait que l'on sache exactement comment vous alliez passer techniquement, et la traversée du Manadell en était un. On attend votre réponse sur le passage. Quelle technique allez-vous utiliser ? On a vu qu'il y avait des problèmes d'agouilles, de rec.

**M. BOULIN.**- La traversée du rec de Manadell se fera comme toutes les agouilles et toutes les petites rivières, c'est-à-dire par un système d'ensouillage, une tranchée sous l'eau, et reconstitution à l'identique du lit de la rivière. Le rec qui est bétonné au fond sera re-bétonné par la suite.

**M. AMIEL.**- Vous passez à quelle profondeur ?

**M. BOULIN.**- A 1,50 mètre de profondeur, comme en section courante.

**M. AMIEL.**- Du fond du ruisseau. Et vous rétablissez le fond du ruisseau tel qu'il est, parce que si c'est un ruisseau qui n'est pas cuvelé, il permet aussi une absorption de l'eau.

**M. BOULIN.**- Tout à fait, il sera reconstitué à l'identique, tel qu'il est aujourd'hui.

**M. AMIEL.**- Et les chemins de la même façon ?

**M. DECOEUR.**- Oui, les chemins de la même façon. Mais il y avait un point concernant les agouilles, le cabinet ANTEA l'avait bien souligné (Jean-Marc acquiesce), le fond des agouilles est extrêmement important, puisque c'est sa façon de communiquer avec la nappe. Lorsqu'on passera en ensouillage, on mettra au-dessus du matériau perméable, de façon à restituer cette communication entre le fond de l'agouille et la nappe. C'est quelque chose qui ne nous a pas échappé, notre cabinet d'études sur les passages en sous-œuvre nous l'a très clairement souligné.

**M. AMIEL.**- Un autre point : le départ du forage dirigé au passage sous la Têt. A ce niveau-là, que prévoyez-vous pour que la ligne ne soit pas emportée ? Comment procédez-vous techniquement ? D'un côté on arrive sur un parking, on est en hauteur, mais de l'autre côté, je présume que l'on n'est pas très loin des bordures actives de la ripisylve de la Têt ?

**M. DECOEUR.**- On ne se met pas juste au bord de la rivière, on considère la largeur du lit de la rivière pour le point de départ du forage dirigé, et j'ai envie de dire qu'en plus on bénéficie de l'expérience du forage dirigé qui a été fait quelques centaines de mètres en aval, qui est le forage dirigé de la ligne 225.000 V. Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de regarder au moment du forage. J'ai vu la sortie du forage dirigé, du côté de la maison de retraite, pas très loin du nouveau rond-point. J'étais allé voir l'entrée, au tout début, quand ils commençaient à forer, on n'était pas au bord de la rivière. Je ne me rappelle plus de la distance qu'il y avait entre l'endroit du forage et l'eau, mais c'était une petite centaine de mètres.

**M. AMIEL.**- Moins que ça. Mais vous placez quelque chose pour soutenir la ligne, pour empêcher qu'elle soit emportée à ce niveau-là ?

**M. DECOEUR.**- Non, on est dans du PHD.

**M. AMIEL.**- Un autre point par rapport à l'étude environnementale qui avait été faite : sur la partie qui ne suit pas les voies de communication, j'avais vu qu'il y avait des zones -pas très loin du poste de Baixas- de nidification des oiseaux. Il faudra peut-être faire attention à ce qu'il n'y ait pas un éparpillement, une destruction plus importante du terrain que l'emprise de la ligne. Il faudra faire attention à ce que les remblais ne soient pas déposés et au passage des engins, parce que nous sommes dans une zone qui n'est pas proche d'une voie.

**M. PAGES.**- Pour répondre à cela, l'étude d'impact reprendra bien ces points-là, ces zones seront identifiées, elles seront aussi connues des entreprises, qui travailleront au moment des travaux, et il pourra y avoir aussi des préconisations sur les dates de chantier, c'est à voir au cas par cas.

**M. DECOEUR.**- Ce sont des dispositions relativement classiques. Il est sûr que lorsqu'on aura à faire les travaux on ne va pas démarrer partout en même temps. Il y a tout un agencement du chantier qui prendra en considération les dates déconseillées notamment sur des aspects que vous venez de souligner, à savoir ne pas déranger la nidification de tel ou tel oiseau à tel endroit.

**M. CASEILLES.**- Il n'y a pas de zone NATURA 2000.

**M. PAGES.**- Non, sur ce territoire-là, on ne traverse ni espaces réglementés ni espaces inventoriés, ni ZNIEFF, ZICO, NATURA.

**M. DECOEUR.**- J'ai bien noté que Baixas n'était pas présent aujourd'hui, mais en dehors de Baixas j'ai noté les remarques de Baho et de Villeneuve. Est-ce que l'on peut tirer des éléments de conclusion par rapport au tracé, notamment sur le tracé situé à l'ouest de la liaison souterraine 225.000 V ? Voyez-vous un inconvénient à ce tracé ouest par rapport au tracé est ? J'aurais souhaité avoir des éléments de conclusion, des positions là-dessus, pour celles qui n'ont pas été affirmées jusqu'ici.

**M. MARRASSE.**- Je n'ai pas d'objection majeure. L'urbanisation est loin de ces points, nous n'y arriverons jamais, il n'y a pas d'objection majeure de ce côté-là, si ce n'est le Manadell, les chemins, les agouilles... Comme l'a rappelé fort justement M. Amiel.

**M. CALVET.**- On aurait préféré que ça ne passe pas là, parce que c'est proche d'une zone urbanisée, mais néanmoins, je vois bien que par rapport au tracé TGV on n'a pas tellement le choix. Je pensais que l'on pouvait passer là où vous êtes déjà passés (ça n'a pas fait trop de dégâts), sur la ligne deux fois 225.000 V, mais apparemment il n'y a pas la place. J'ai noté, parce que c'était important pour moi qui ne suis pas un spécialiste des champs électromagnétiques le résumé très complet qu'a fait M. Amiel en particulier, sur la démarche positive qui a été conduite. Après, j'ai noté tous les points qui resteront un peu en discussion et qu'il faudra bien régler, sur lesquels la commune du Soler demandera quelques compensations, je le dis. Avec Toulouges nous faisons une piscine commune, on peut peut-être nous la chauffer, faire des choses... Je plaisante, mais enfin, on ne sait jamais.

**M. CASEILLES.**- Merci François. Nos amis de Baho ? Même si vous êtes peu impactés.

**M. GIL.**- Nous sommes en limite de territoire, comme on l'a dit tout à l'heure, en zone non urbanisée, donc on rejoint un peu les conclusions de Jacques sur Villeneuve : la traversée du Manadell, les dégâts sur les chemins, etc.,.

**M. CASEILLES.**- Pour Toulouges, pas de problème, on est d'accord sur le principe, bien que nous soyons davantage concernés par le secteur 3 que par le secteur 2. Nous arrivons en limite du territoire Le Soler/Toulouges, et avec nos amis du Soler, il n'y a pas de problème de ce côté-là, on valide.

Le Collectif ? Pas de difficulté ? (...)

Est-ce qu'on a vu l'essentiel ? Je m'adresse à François Bertault, le garant, représentant M. Mercadal dans le cadre de la Commission Nationale du Débat Public, je crois que l'on a vu l'essentiel, je parle sous le contrôle du Collectif et de mes amis, si vous estimez qu'il y a encore des zones d'ombre on organise une troisième réunion, il n'y a pas de problème de ce côté-là, c'est dans cet esprit que nous avons poursuivi la deuxième phase de la concertation. S'il y a accord, je vous l'ai dit tout à l'heure, et je vous remercie Monsieur Bertault et M. Decoeur de votre réponse, la commune de Toulouges organisera une réunion publique où tous les amis du Collectif, de Défense de la terre, et toutes les populations susceptibles d'être concernées seront les bienvenues, dans un souci de transparence, de construction. C'est ce que l'on appelle la démocratie participative, et cela

permettra d'avoir un maximum d'informations avant le lancement de l'opération, c'est-à-dire le lancement de la DUP qui interviendra début 2010, certainement.

**M. DECOEUR.**- C'est en fonction des éléments de la concertation. Nous travaillons d'ores et déjà sur le dossier de demande de Déclaration d'Utilité Publique, il y a beaucoup de travail à faire. Notre objectif est de déposer notre dossier de demande de Déclaration d'Utilité Publique au mois de février 2010. Cela voudrait dire une enquête publique, je l'espère, avant l'été, pour un arrêté ministériel de Déclaration d'Utilité Publique, je ne maîtrise pas plus que vous le stylo du ministre, mais ce serait bien si l'encre du ministre pouvait couler vers la fin de l'année 2010.

**M. CALVET.**- Vous ne devez pas demander un avis au Comité je ne sais plus lequel ? Vous pouvez le faire après, mais si vous le faites après, en jurisprudence, faites-y attention, je le vois pour la 116, pour un petit tronçon qui est la déviation de Joncet, je le fais intégrer en amont de l'enquête publique parce que finalement je vais perdre deux mois, mais après je suis tranquille parce que sinon il faut recommencer pratiquement tous les éléments de l'enquête publique, c'est un truc de fou.

**M. DECOEUR.**- Vous avez tout à fait raison, pour nous c'est le CGEDD, l'autorité environnementale qui est d'ailleurs la première instance à être questionnée avant même la consultation des maires et des services, et avant même, peut-être, que le dossier de demande de DUP puisse être considéré comme recevable par le ministre. Je crois même que c'est ça. Effectivement, c'est en amont de l'amont. L'instruction administrative a de nombreuses étapes.

**M. CALVET.**- C'est depuis le 3 juillet 2009, moi qui suis tombé en plein dedans pour les travaux, ce n'est pas évident.

**M. BERTAULT.**- Si par hasard il y a des questions complémentaires à poser ou des demandes d'informations, je vous invite à le faire par notre intermédiaire ou directement à RTE qui rendra publiques les réponses qui seront apportées à telle ou telle demande d'information complémentaire. Je pense qu'en effet, aujourd'hui et grâce à la tutelle bienveillante de M. Caseilles, vous avez avancé...

**M. CASEILLES.**- La tutelle...

**M. BERTAULT.**- Sous la tutelle de la CNDP.

**M. CASEILLES.**- Je préfère.

**M. BERTAULT.**- Vous préférez cela. Vous avez bien avancé, et si vous pensez que plus rien n'est à échanger de manière éparses autour de la table, c'est la deuxième et dernière réunion de cet atelier, sous réserve de l'ouverture à chacun.

**M. BELMAS.**- J'aurai une dernière question. Rien sur l'atelier 2 parce qu'il est validé par tout le monde, mais je m'adresserai à INELFE : je m'aperçois qu'il est marqué « partie française » sur le plan, j'imagine qu'il y a une partie espagnole. Serait-il possible d'avoir ces plans-là, et pour quand ?

**M. DECOEUR.**- Je ne pense pas, en tout cas pas par moi.

**M. BELMAS.**- INELFE est maître d'ouvrage d'un bout à l'autre de la ligne ou pas ?

**M. DECOEUR.**- Oui, INELFE est maître d'ouvrage...

**M. BELMAS**.- Donc, aujourd'hui, vous êtes en train de dire que vous ne ferez pas ces plans-là, c'est ça ?

**M. DECOEUR**.- INELFE est maître d'ouvrage pour l'ensemble de la partie française et espagnole, mais il y a une concertation qui se déroule en France sur une réglementation française, et nous sommes ici dans le cadre de la consultation qui se déroule en France sur la réglementation française. Donc, même avec l'étiquette INELFE qui me conduit à partager, et il n'y a pas que moi, Jean-Marc Pagès en tant que prestataire, Ludovic Courset et Jannick Boulin, nous sommes en liaison permanente avec les Espagnols, il n'en reste pas moins qu'en ce qui concerne les discussions qui rentrent dans le cadre de la concertation, il incombe à chaque gestionnaire du réseau de transport de mener la concertation sur le territoire qui lui appartient. Même en étant INELFE et en ayant une casquette transfrontalière, je ne suis pas du tout mandaté pour parler de la partie espagnole du projet. Je suis désolé de vous répondre par la négative.

**M. BELMAS**.- Ce n'est pas moi qui suis désolé, ce sont les gens du sud qui sont désolés, il est dommage qu'il y ait une entité qui est soutenue par l'Europe, une subvention par l'Europe...

**M. DECOEUR**.- Je l'espère.

**M. BELMAS**.- En plus vous l'espérez, mais vous les aurez, et je ne comprends pas très bien la logique démocratique de cette histoire-là. J'appelle les gens du sud comme ça, et je leur dirai donc qu'INELFE ne fera pas ça, REE ne le fera sûrement pas, puisque REE aujourd'hui est plus occupé à planter des pylônes qu'à faire des concertations, et vous savez très bien, je voudrais que ce soit gravé, ça leur servira peut-être juridiquement.

**M. DECOEUR**.- Une petite rectification : je ne vous dis pas qu'INELFE ne donnera pas les plans de la partie espagnole, je vous dis que Decoeur, ici présent, Directeur général de INELFE, et en charge de la concertation en France pour la partie française du projet, ne donnera pas ici, ou dans un quelconque atelier, des plans de la partie espagnole. Néanmoins, INELFE, et le représentant de INELFE en Espagne, si les dispositions applicables en Espagne conduisent à le faire, ou de son libre arbitre, INELFE pourra très bien donner des plans pour la partie espagnole. En tout cas, ce n'est pas Decoeur qui vous les donnera, même s'il a un rôle au sein de INELFE. Au moins pour la partie française vous aurez les plans à jour. Vous avez déjà eu un jeu au 10.000ème, nous vous proposons de vous donner ce jeu de plan actualisé avec le document de travail, certes, mais qui est le point de sortie de la concertation de l'atelier, c'est-à-dire qu'il ne restera plus qu'un tracé qui est celui sur lequel nous nous sommes positionnés à la commune de Baixas près, commune de Baixas que l'on pourra peut-être questionner demain, puisqu'on a une réunion de l'atelier 1 sur la station de conversion. Si vous en êtes d'accord, que l'on demande à la commune de Baixas de dépasser un petit peu le périmètre strict du poste de conversion et de se prononcer sur l'emplacement de la liaison à courant continu sur la commune de Baixas.

**M. BELMAS**.- Une dernière question au Directeur général d'INELFE : savez-vous si votre homologue du sud a l'intention de faire quelque chose ou pas ? J'imagine que vous conversez entre vous et qu'il y a un travail qui doit être commun.

**M. DECOEUR.**- Oui, bien sûr, on converse entre nous, heureusement, Dieu merci. Est-ce qu'il va le faire ? Je n'en sais rien. En tout cas il applique les dispositions qui sont applicables dans son pays.

**M. CALVET.**- Je comprends que la réglementation est ce qu'elle est dans chaque pays, mais il a raison de poser cette question parce qu'on est sur un projet européen, on veut donner la dimension aux choses, on n'a pas les mêmes procédures, on est limite frontière, je trouve qu'il n'est pas normal qu'il n'y ait pas la même procédure de concertation d'un côté comme de l'autre. Je l'avais vu déjà sur le TGV, vous aviez 2 panneaux côté français et ½ panneau côté espagnol, je ne critique pas, je dis simplement que ce n'est pas normal que le citoyen... J'ai habité à 50 mètres de la frontière pendant longtemps... On est vraiment en retard, parce que c'est vraiment une ligne transfrontalière, européenne, ce sont des interconnexions européennes, on en parle toute la journée, on fait des rapports à l'Assemblée sur le sujet à la Commission européenne où je suis, et puis sur les procédures, on est vraiment en retard. Je trouve que ça ne crédibilise pas l'Europe, ce n'est pas le débat, mais ça mérite d'être souligné.

**M. BELMAS.**- C'est un problème de justice humaine.

**M. CASEILLES.**- On a dit l'essentiel, pour ne pas dire tout. Je vous donne rendez-vous, je prendrai contact avec M. Bertault pour l'organisation de cette réunion publique, courant janvier, entre le 15 et le 30 janvier, vous aurez l'information, et j'apprécierai la présence de ces messieurs, depuis que vous travaillez et que vous faites progresser le dossier.

La séance est levée à 19 heures 20.